



PREFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne  
Compte rendu de réunion

Thème	Date	Lien	Rédacteur
CSS Moulin-sous-Thouvent	8 juillet 2016 – 9 heures	Mairie de Carlepoint	M. Guillaume DUCARNE M. Sébastien PREVOST
<b>Participants</b>			
Voir feuille d'émargement en annexe			
<b>Position des acteurs</b>			
<p><b>1 – Présentation de GL Organosol par M. Lefebvre</b></p> <p>La société est détenue à 50 % par Gurdebeke et 50 % par Terralys (Suez environnement).            La société dénote une baisse des boues réceptionnées (retard de 500 tonnes par rapport aux années précédentes).            Toutefois, la consommation électrique est en hausse malgré cette baisse de fabrication.            L'exploitant n'a pas d'explications sur ce phénomène.</p> <p>Le renouvellement du marché de l'ARC/Lyonnaise des Eaux est en cours.</p> <p>Il n'existe pas d'accélérateur de compostage sur le site.</p>			

## **2 – Présentation ancien site Gurdebeke (centre de stockage de déchets non dangereux)**

Concernant les piézomètres Aval 1 et Aval 2, aucun changement n'est à signaler par rapport aux analyses.

M. Guillemain demande à la société de communiquer ses analyses en cours avant la CSS sous format électronique, pour que les participants puissent analyser les données avant la CSS.

La gestion du biogaz se fait par l'intermédiaire de torchères.

Concernant les problèmes d'odeur soulevés lors de précédentes CSS, la société a mis en place une ronde hebdomadaire pour détecter les odeurs autour du site et de GL Organosol avec un relevé de direction et de vitesse du vent.

La DREAL note une importante variation de la concentration en fer dans les analyses.

La société Gurdebeke demandera des explications au laboratoire ayant réalisé les analyses.

Monsieur Guillemain souhaite être informé de ces variations en fer pour la station de captage.

La DREAL emande à ce que les résultats d'analyse soient présentés sous forme graphique avec une présentation dans le temps de l'évolution des concentrations mesurées.

Certaines analyses d'Agrolab n'ont pas pu être analysées par le laboratoire pour des délais de conservation dépassés.

La société Gurdebeke signale avoir rencontré ce problème sur plusieurs sites et a décidé de changer de laboratoire d'analyse (Eurofins).

## **3 – Présentation du site Gurdebeke en exploitation (centre de stockage de déchets non dangereux)**

5 piézomètres sont présents sur le site.

Pour les analyses relatives à la qualité des eaux extérieures et des eaux de ruissellement internes, l'exploitant a fait procéder à des analyses permettant de démontrer que tous les paramètres sont conformes aux valeurs limites de rejet.

Concernant la gestion des lixiviats, le site dispose actuellement de trois casiers :

- le casier 1 n'est plus exploité et dispose d'une couverture en terre ;
- le casier 2, toujours ouvert, a été exploité d'avril à décembre 2015 ;
- le casier est en cours d'exploitation depuis novembre 2015.

Selon le bilan hydrique présenté par la société Gurdebeke, le volume de lixiviats produits en 2015 est de 2982 m<sup>3</sup>.

Aucun problème n'est relevé par la société suite aux récents événements climatiques (pluies orageuses).

Pour les biogaz, la chaudière est progressivement mise en place en raison du niveau de biogaz. L'évaporateur fonctionne de manière naturelle ou accélérée.

M. Guillemin fait remarquer une présence importante de composés soufrés en sortie de l'évaporateur. La société Gurdebeke précise qu'elle va se rapprocher du laboratoire EUROPOL pour en connaître les motifs.

Le trafic routier provient essentiellement de Noyon.

Les deux incendies du 18 et 22 août 2015 ont eu pour cause le recouvrement insuffisant des déchets.

La confusion de l'adresse entre l'exploitant et les pompiers est réglée.

**Perspectives 2016 :**

- aménagement d'un casier 4
- mise en place d'un bâtiment pour améliorer le tri sélectif (avis favorable du CODERST le 5 juillet 2016).

Le ROSO fait part de son inquiétude quant au fonctionnement de cette nouvelle plate-forme de tri couverte : le délai de stockage avant tri ne va-t-il pas être rallongé ?

La société Gurdebeke explique que la plate-forme ne va rien changer au fonctionnement du site : il y aura toujours un départ de camions tous les jours vers le centre de Saint-Just-en-Chaussée.

La société Gurdebeke en profite pour rappeler la nécessité de resensibiliser les communautés de communes sur la typologie des déchets qui peuvent être envoyés en ISDND.

**Remarques DREAL :**

Pour les prochaines CSS, il faudra préciser l'état des déchets par rapport à la nomenclature des déchets. Comme pour l'ancien site, il faudra présenter les données sous forme de graphiques.

La composition du biogaz est à reprendre dans le rapport d'activités (ex : pourcentage en méthane).

#### **4 – Actions de l'inspection des installations classées**

Instruction d'un dossier de porter à connaissance pour l'installation d'une plate-forme couverte de tri sélectif. Programmation d'une visite annuelle pour le second semestre 2016.

#### **5 – Questions diverses**

- Pourquoi les résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ne sont-ils pas présentés ?

La société Gurdebeke précise que les analyses du laboratoire sont arrivées récemment en données brutes et qu'il n'a pas été possible de les affiner pour les discuter au cours de la CSS.

	<p>- Des analyses sont-elles prévues sur la chaudière de biogaz ? La société Gurdebeke indique que la chaudière ne fonctionne pas encore suffisamment pour permettre des analyses mais cela est prévu dès que le niveau de biogaz atteint sera suffisant.</p> <p>- Combien de passages de camions sont recensés dans l'année à Carlepont ? Les pourcentages ne sont pas suffisamment indicatifs pour répondre à cette question.</p>
<p><b>Principales conclusions</b></p>	<p>La société Gurdebeke doit pour les prochaines CSS présenter les données anormales sous forme graphique pour une meilleure compréhension des participants.</p> <p>L'envoi des documents (rapports annuels notamment) doit se faire de préférence sous version informatique.</p>
<p><b>Suites proposées</b></p>	<p>La date de la prochaine CSS est fixée au vendredi 16 décembre 2016 à 9 heures à la mairie de Carlepont</p>

Le sous-préfet de Compiègne

Ghyslain CHATEL